



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 14 septembre 2021]

Date de la convocation

8 septembre 2021

Date d'affichage

15 septembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 4

Votants : 31

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Alice GAUTREAU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, *Conseillers*

Absents et représentés : Christian PERO, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI

Absents : Dominique BOYER, Thomas DOMENECH

N° 81/ 2021

Secrétaire de séance : Marie MONTELS

OBJET DE DELIBERATION : Convention de servitude Commune / RTE, ligne électrique souterraine à 2 circuits 63 000 volts « BRENS – GAILLAC I et II »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention de servitude d'une ligne électrique souterraine à 2 circuits 63 000 volts « BRENS – GAILLAC I et II » (sur une longueur de 1 180 ml et une largeur de 6 ml) avait été signée le 07 mars 2012 entre la Commune et la société RTE EDF Transport (*Tour initiale, 1 Terrasse Bellini, TSA 41000, 92919 LA DEFENSE Cedex*), *représentée par M. CALLEWAERT, directeur adjoint (82 chemin des Courses 31037 Toulouse)* concernant les parcelles communales suivantes :

Références cadastrales	Adresse
MA28	PETIT CHEMIN DE VIARS
MI32	BEZES
MN117	BOULEVARD PAUL RIQUET
MN120	BOULEVARD PAUL RIQUET
MN149	BOULEVARD PAUL RIQUET
MN175	BOULEVARD PAUL RIQUET
MN177	BOULEVARD PAUL RIQUET
MO142	BOULEVARD PAUL RIQUET
MO145	BOULEVARD PAUL RIQUET
MO182	BOULEVARD PAUL RIQUET
MO186	BOULEVARD PAUL RIQUET
MO189	BOULEVARD PAUL RIQUET
MT146	BOULEVARD PAUL RIQUET
MT147	BOULEVARD PAUL RIQUET
MT166	CHEMIN DES QUINTALS
MV185	LES FLOURIES
MV207	LES FLOURIES
MV209	LES FLOURIES
MV213	LES FLOURIES
MV218	LES FLOURIES
MV219	LES FLOURIES
MV221	LES FLOURIES
MV224	LES FLOURIES

La convention de servitude ci-annexée précise également les modalités d'entretien d'exploitation de la ligne souterraine et prévoit notamment le versement d'une indemnité, à titre de compensation forfaitaire et définitive, de 2 950,00 € (deux mille neuf cent cinquante euros). Tous les frais, droits et émoluments seront supportés par RTE.

Afin de permettre l'opposabilité aux tiers de la convention signée en 2012, il convient de la réitérer sous la forme authentique pour permettre la publication foncière ; elle sera signée en l'étude de la SCP LEGAPOLE NOTAIRES, 78 route d'Espagne 31000 Toulouse.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DONNE TOUS POUVOIRS habilitant le Maire, ou son Adjoint Délégué, à signer au nom de la Commune tout document relatif à la convention de servitude signée le 07/03/2012 (Csai 08) ci-annexée et nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 15 septembre 2021